



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un parking visiteurs - Site du Septentrion, Marcq-en-Baroeul

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 a	Aire de stationnement ouverte au public comportant 50 unités ou plus : Le projet prévoit la création de 58 places de stationnement ouvertes à la clientèle des établissements du Septentrion (restaurants, commerces), ainsi que d'un aménagement végétalisé et d'une voie piétonne sur une surface d'environ 1800 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement et la création d'une aire de stationnement en gravier d'une surface de 1800 m² représentant environ 11% de la parcelle concernée. Cet aménagement se compose d'une allée centrale de 12 mètres de large et de deux rangées de stationnement de respectivement 88 mètres et 78 mètres de long et reprenant une totalité de 58 places.

Ce projet permet la création d'une voie piétonne le long du chemin du Coulon, en retrait du parking par l'intégration d'une butte végétalisée de 2,5 mètres de large et de 1,5 mètres de haut plantés d'espèces indigènes (arbustes, arbres, à intervalle régulier), représentant une surface 250 m². Cet aménagement s'étend sur environ 90 mètres et se trouve lui même séparé de la route par l'intégration d'une ganivelle, remplaçant le grillage existant.

Le projet ne prévoit ni démolition, ni éclairage. De par sa conception, l'aménagement est réversible par nature.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit de répondre à une insuffisance de stationnement constatée pour la clientèle des commerces et des restaurants du site du Septentrion lors de période d'affluence. Il permettra de sécuriser son environnement par la création du cheminement piéton et velo le long du chemin des Coulons, actuellement entravée par la présence d'un grillage et d'un virage à faible visibilité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de réaliser un aménagement péreïn, celui-ci prévoit un terrassement léger de surface, sans fondation lourde ni imperméabilisation. La terre obtenue de ce terrassement, permettra en partie la création et la plantation d'une butte végétalisée aux abords du chemin des Coulons. Les travaux reprendront également ; un revêtement en gravier perméable ainsi que la pose de la ganivelle.

Le calendrier des travaux sera à définir selon l'obtention du permis d'aménager.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de sa phase d'exploitation, l'aménagement permettra aux visiteurs des établissement du Septentrion de stationner aux abords du site.

De par ces choix et ces matériaux, les aménagements du projet sont réversibles. Deplus, ce projet n'altère pas l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Son inclinaison naturelle conduit les éventuels écoulement vers la butte végétalisée. Finalement, aucun éclairage ou réseau d'assainissement n'est prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à un permis d'aménager déposé auprès de la Métropole Européenne de Lille.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain (parcelle 0125 et parcelle 0124)	15 915 m ²
Surface du projet (parking)	1 800 m ²
Nombre de places	58 places
Butte végétalisée	225 m ²
Voie pour mobilité douce	90 m ²
Largeur allée centrale	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU MEL3 - Zone Naturelle (N), secteur de stationnement S6. Parcelles cadastrales : OA 0125 (parking) et OA 0124 (cheminement piéton et butte), n° INSEE 59378.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone humide potentielle/à dominante humide (zdh3). Mesure palliative : revêtement perméable en gravier permettant l'infiltration directe de l'eau dans le sol. Inclinaison légère vers une butte végétalisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	A proximité du Parc du château de Vert bois du Septentrion, cependant le projet n'est pas dans la zone classé (voir annexe).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de gravier nécessaire pour le revêtement de la surface de stationnement, possible apport de terre pour la butte végétalisée. Matériaux inertes ne représentant pas d'impact sur le sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet ne prélève pas de ressources. La terre issue du léger terrassement est simplement réutilisée sur place pour la butte végétalisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impact potentiel limite : la parcelle est actuellement une prairie en zone naturelle. Des mesures compensatoires sont mises en place tel qu'une butte végétalisée de 225 m ² (2,5 m x 90 m) avec plantation d'arbres et végétations intermédiaires, ainsi que par le maintien d'une surface perméabilisée, préservant l'infiltration naturelle de l'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet transforme 1550 m ² des parcelles concernées en zone de parking et en aménagement pour la mobilité douce. Pour pallier à cet impact, le projet prévoit un revêtement perméable et une butte végétalisée de 225 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet ne crée pas de trafic additionnel lié à une activité nouvelle des établissements existants du Septentrion. Il ne fait que réorganiser la fréquentation actuelle. Cet aménagement permet une réduction du stationnement sauvage sur la voirie environnante.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraîne une modification d'usage d'environ 1800 m ² d'une zone naturelle vers une aire de stationnement. Afin de palier à ce changement de destination, le revêtement sera réalisé en gravier n'entraînant pas d'imperméabilisation du sol. Cette modification est également compensée par la création d'une butte végétalisée de 225 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune autre évaluation environnementale n'est requise au titre d'autres législations applicables pour ce projet de parking de surface. Le projet est dispensé d'étude d'impact en raison de sa surface limitée et de son caractère non polluant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est soumis à un examen au cas par cas au titre de la rubrique 41 des installations classées pour la protection de l'environnement (aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 places).

Les mesures d'atténuation retenues incluent :

- La création d'une butte végétalisée de 225 m² pour compenser partiellement l'impact sur la faune et la flore locales
- L'utilisation d'un revêtement perméable en gravier pour éviter l'imperméabilisation des sols et assurer l'infiltration naturelle des eaux pluviales, conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Eau et du SAGE applicable.

Le projet ne génère aucune nuisance sonore, olfactive ou atmosphérique grâce à l'absence d'éclairage public et d'activités polluantes. Enfin, l'aménagement est conçu pour être réversible afin de permettre la remise en état du terrain si nécessaire. Ces mesures, combinées à la faible emprise du projet (1 800 m²) et à son contexte d'usage, garantissent l'absence d'impacts résiduels notables sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments renseignés dans ce formulaire, le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- (1) Surface limitée : 1800 m² dans un site non classé Natura 2000 et hors ZNIEFF ;
- (2) Gestion de l'eau : Revêtement perméable en gravier ne générant pas d'imperméabilisation et préservant l'infiltration des eaux pluviales ;
- (3) Absence de nuisances : Pas d'éclairage public, ni d'effluents, de nuisances sonores ou olfactives ;
- (4) Aménagement réversible ;
- (5) Compensation partielle : Butte végétalisée de 225 m² pour compenser l'impact sur la biodiversité locale ;
- (6) Contexte d'usage : Répond à un besoin de stationnement existant sans création d'activité nouvelle.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan d'implantation du projet (PA1) - plan de masse cote	☒
2	Simulation reglementaire EnvErgo (rapport PDF)	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

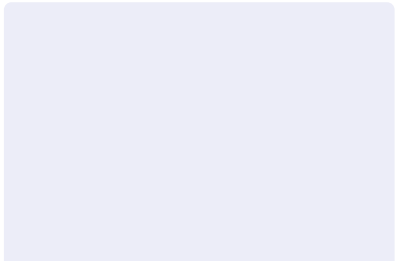
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)